

La construction du sens lexical en discours

Quelques emplois polysémiques du mot *voile*

Soraya Oukil

“Le langage, outre qu’il a ses lois à lui, reçoit
le contre-coup des événements extérieurs,
événements qui échappent à toute
classification”

[Bréal, 1976, p. 143].

Introduction

Parce que nous vivons dans un monde où tout fait sens, parce que la langue est un fait social et historique, les mots sont d’abord des réceptacles. La polysémie s’impose par ce biais et l’étudier nécessite la prise en compte des paramètres extra-linguistiques. On retrouve au sein de la langue les bouleversements socio-historiques de la communauté linguistique et les mots s’imprègnent du contexte situationnel¹. La sémantique lexicale doit donc se donner les moyens théoriques pour rendre compte de la distance qui existe entre les objets et les emplois d’un nom. En effet, les définitions du dictionnaire présentent souvent le sens des noms à partir d’une description en traits physiques de l’objet dénommé auxquels on fait correspondre des propriétés fonctionnelles relatives à son usage à tel moment, dans tel domaine de spécialité, dans telle société. Ce modèle de description opère une sélection dans les expériences associées à l’objet ou aux emplois que l’on en fait dans certaines circonstances. Cependant, certains discours peuvent faire subir aux noms de réels transferts de sens qui dépassent le cadre des définitions dictionnaires. Par exemple, devant un mot comme *barbu*, il est nécessaire d’avoir recours à la situation pour expliquer qu’aujourd’hui, en Algérie, il n’est plus nécessaire d’être barbu pour l’être (c’est-à-dire être nommé “barbu”). Si un barbu est une personne “qui a de la barbe” ou “qui

¹Nous avons choisi l’appellation “contexte situationnel” pour renvoyer aux paramètres extra-linguistiques et à la situation d’énonciation.

²Au niveau connotatif, la barbe est interprétée comme le signe des partisans des partis politiques religieux. Lorsque "les barbus" ont enlevé leur barbe, ils ont supprimé un signe, mais non sa connotation. Ainsi, la connotation est devenue dénotation...

³"Voile" sera en italique lorsqu'il s'agira du nom et entre accolades lorsque l'on parlera de l'objet.

porte la barbe" (*Le Robert*, 1995, p. 195), il se peut aussi que le port de la barbe dénote l'appartenance à une confrérie religieuse ou politique. Les répressions militaires contre les islamistes en Algérie ont provoqué un effacement de cette propriété singularisante : *les barbus* ont ôté leur barbe pour passer inaperçus, mais ils n'en restent pas moins aux yeux de la population des "barbus"².

Le sens du nom se situe en amont, dans le champ du discours dans lequel il s'insère, et où il s'imprègne des valeurs incarnées par ses différents emplois. M. Bréal a déjà noté au sujet de la polysémie qu'"il faut prendre garde que les mots sont placés chaque fois dans un milieu qui en détermine d'avance la valeur" [Bréal, 1976, p. 145]. C'est à partir de ce constat que l'on peut argumenter en faveur d'une théorie qui placerait le contexte situationnel au centre de la description du mécanisme de construction du sens lexical. Le problème est de trouver les outils linguistiques capables d'intégrer une donnée aussi essentielle au cœur du calcul du sens.

La description d'un mot comme *voile*³, employé en Algérie, montrera dans un premier temps que les définitions proposées par les dictionnaires ne sont pas suffisantes pour l'identification de l'objet. Selon nous, il est nécessaire de considérer que le sens du mot se calcule à partir des rapports fonctionnels (ou rapports à l'objet). Ce sont ces rapports qui conditionnent les effets de sens du nom en emploi. La deuxième partie de notre travail consistera en une description du mot *voile* à partir d'un corpus qui devrait nous permettre d'expliquer que, dans une situation particulière, des rapports problématiques peuvent naître et modifier du même coup le sens usuel du mot. En d'autres termes, il est nécessaire d'inclure dans le calcul du sens la composante extra-linguistique (socio-politique pour ce qui est de notre exemple) pour mettre en lumière le processus de construction du sens lexical d'un mot employé dans un discours particulier. Enfin, les sens nouveaux peuvent donner lieu à des dérivations du mot *voile*, que nous appellerons "dérivations néologisantes".

2. Présentation des thèses

Les études sur la polysémie nominale ont fait l'objet d'un récent numéro de la revue *Langue Française*⁴. Les différents travaux présentés sont une base théorique pour notre travail. P. Cadiot et F. Nemo devant la nécessité d'intégrer la polysémie dans la sémiogénèse [Cadiot, Nemo, 1997a] du nom, formulent trois thèses théoriques⁵ :

Thèse n° 1

"Parce qu'aucun objet ne peut être séparé des rapports que l'on entretient avec lui, la description du mot suppose une prise en compte différenciée de ses propriétés supposées extrinsèques (PE) — relatives précisément à ces

⁴«Aux sources de la polysémie nominale», *Langue française*, n°113, mars 1997.

⁵Cf. pour plus de détails [Cadiot, Nemo, 1997b].

rappports — et de ses propriétés supposées intrinsèques (PI) supposées stables et indépendantes de celles-ci”⁶.

Thèse n° 2

“Rendre compte de la diversité des emplois d’un mot passe par la construction du domaine de distribution des PI et des PE selon l’axe de la diversité des rapports (PE) à un même «objet» et selon l’axe de la diversité des «objets» avec lesquels un même rapport peut être entretenu”.

Thèse n° 3

“Toute sémantique lexicale se doit de prendre acte du fait que les PI sont toujours étroitement dépendantes des PE. Le sens des mots se calcule de ce fait à partir des seules PE”.

On ne peut expliquer le sens du mot *voile* en dehors de ses rapports fonctionnels, et dès lors qu’il y a fonction, on est au niveau des rapports à l’objet.

A ces thèses, nous ajouterons une hypothèse pour l’explication de la polysémie du mot *voile* qui donne à voir — en plus des spécificités du français parlé et écrit d’Algérie — des particularités lexicales liées d’une part aux rapports au [voile] (eux-mêmes problématiques car liés à un contexte spécifique), et, d’autre part, au type de discours dans lequel le mot s’insère.

En effet, lorsqu’un mot s’intègre dans un discours particulier, il se charge de propriétés extrinsèques spécifiques relatives à ce discours ; de là de nouveaux rapports à l’objet peuvent être déterminés et constituer un second niveau de PE (les PES) :

Thèse n° 4

Nous appellerons PES les propriétés extrinsèques spécifiques relatives aux rapports suggérés par le discours. Ces derniers rapports étant étroitement liés aux circonstances particulières de l’emploi du mot en discours.

L’exemple du mot *voile* est justement pertinent : le voile islamique peut être considéré comme la partie d’un vêtement ou encore comme une fonction-signe adaptée du domaine religieux ; en outre, la répression des islamistes contre les femmes non-voilées a provoqué un discours sur le voile et un nouveau rapport à l’objet : devant la peur, certaines femmes se sont voilées sans conviction religieuse, le voile perd donc sa dimension religieuse pour atteindre celle du contexte situationnel (peur, terreur, insécurité). Dans la presse algérienne, ce phénomène se traduit par un discours qui institue le *voile* comme une *forme de lutte*, un *geste-comportement*, et ce sont précisément ces nouveaux référents qui constituent les PES. Toutes ces interprétations permettent de constater les faits suivants :

- La problématique des PE, appliquée au mot *voile*, introduit la lutte corrélatrice sur l’interprétation légitime à la fois du mot et du geste (mettre

⁶Les auteurs notent que l’importance relative des unes et des autres varie de façon continue selon que l’on a affaire à des phénomènes naturels, des artefacts ou des objets abstraits.

le voile/ôter le voile). Dans la société algérienne, le rapport au [voile] est problématique.

Le mot *voile* est en fait pris dans un jeu de rapports : le phénomène de voilement/dévoilement de la femme traduit comme nous le verrons *la question du voile*, donc le problème du *port du voile*, sujet qui pose problème dans la société. L'objet [voile] est donc dérivé par la société à des fins de signification.

• La société re-fonctionnalise le [voile] selon le "rapport à" considéré. D'une part, les expressions *le port du voile* et *la question du voile* traduisent le point de vue des uns et des autres : on le porte/on ne le porte pas, celle qui fait le geste de l'ôter/de le mettre et enfin ceux qui perçoivent ce geste. D'autre part, finalement problématiques à la fois comme geste et comme interprétations d'un geste, les divers rapports au [voile] conduisent à charger le mot des tensions et interprétations en question. Le fait de *porter/ne pas porter* le [voile] introduit des PES du type "mettre une barrière ou non", "se soumettre ou non à un diktat", "soutenir ou braver les islamistes intégristes", etc. "Ne pas porter le voile" peut alors, par exemple, recevoir une valeur illocutoire de défi. Ces fonctions *re-présentées* correspondent à une seconde intuition sémantique (déguisée) communément appelée *connotation*.

L'intérêt de l'analyse en termes de PE est qu'elle s'oriente exclusivement vers les fonctions de l'objet. Si le calcul du sens se fait à partir des seules PE, les rapports problématiques à l'objet opèrent une interprétation et une évaluation différentes selon les contextes et les locuteurs. Pour nous, entre les valeurs illustrées par les divers emplois d'un mot et les interprétations de second niveau (connotation), il n'y a pas de frontière. Les valeurs issues du mot en emploi et de la dimension connotative se trouvent imbriquées : dans les deux cas il s'agit de significations qui se monnayent au niveau des rapports.

En résumé, une description en termes de PE permet de voir les relations qui existent entre les emplois polysémiques du mot *voile*, et les PES sont des rapports qui fonctionnent comme une extension de PE déjà disponibles (sous l'influence d'un champ notionnel spécifique).

3. Le voile en discours

Une fois le cadre théorique mis en place, nous pouvons présenter la problématique sous-jacente au choix de notre corpus. Depuis 1988, les journalistes algériens multiplient les emplois polysémiques de certains mots pour trouver dans la langue française le moyen de servir leur cause :

traduire une réalité bouleversante à l'aide de mots dont l'usage dépasse le cadre des définitions fixées par les dictionnaires.

Par ailleurs, les travaux sur le français parlé en Algérie [Morsly, 1988] révèlent que les locuteurs ont une tendance marquée pour les néologismes, les dérivations néologisantes et l'emprunt. La dynamique lexicale est différente de celle du français hexagonal.

Cette tendance à la création lexicale va de pair avec la polysémie dans la mesure où les locuteurs algériens intégreront dans leur usage de la langue française des particularités lexicales. Cette spécificité de l'oral se retrouve à l'écrit : les journalistes ont à "mettre en mots" des réalités événementielles qui sont spécifiques à une culture (différente de celle véhiculée par la langue française) et à un contexte socio-politique particulier.

Nous proposons d'étudier les sens du mot *voile* tels qu'ils apparaissent dans quelques articles de la presse algérienne⁷. Les articles qui constituent notre corpus sont une mise au point sur *la question du voile* et reprennent les débats polémiques autour du problème du *port du voile*, en Algérie, en 1994. Pour parler de la tenue islamique, les journalistes algériens utilisent indifféremment les mots *voile*, *hidjab* ou encore *djelbeb*. Il n'y a pas lieu de considérer ces mots comme des synonymes : chacun d'entre eux active certaines propriétés de l'objet [voile] et pas nécessairement les mêmes. Par ailleurs, l'emploi de l'expression *foulard islamique* dans la presse française montre bien que les journalistes français n'emploient les mots *voile* ou *hidjab* que pour désigner la partie supérieure de la tenue islamique⁸. L'influence du vocabulaire des médias français sur la presse algérienne est indéniable, mais problématique : les médias français ont un certain point de vue sur le voile islamique, donc un rapport particulier à l'objet.

Le sens se construit au fil du discours : chaque emploi du mot *voile* renvoie à un certain rapport à l'objet ; les sens d'un mot sont conditionnés tant par le rapport du locuteur avec l'objet, que par le discours dans lequel les emplois s'insèrent⁹ et nous avons trouvé dans notre corpus les traces linguistiques de ce phénomène.

Le mécanisme de la construction du sens en emploi du mot *voile* peut être appréhendé de la manière suivante : nous examinerons d'abord la définition "hors contexte" que proposent les dictionnaires. L'inventaire des PE permettra de délimiter dans un second temps des PES déterminées par le type de discours (journalistique) et le contexte situationnel (l'Algérie des années 90). Nous examinerons ensuite les dérivations néologisantes du mot *voile*, phénomène qui illustre bien l'intégration totale des sens nouveaux par le discours. Cette étude sera à même de valider le fait que le calcul du sens se fait à partir des seules PE (thèse n° 3), auxquelles s'ajoutent des PES issues de l'emploi du mot en discours (thèse n° 4).

⁷Nous ne donnerons pas le nom des auteurs de ces articles mais nous précisons les journaux : El Watan du 28/03/1994, L'Hebdo Libéré, avril-mai 1994, El Djazira, mai-juin 1994.

⁸En effet, ce qui caractérise la tenue islamique est le foulard porté sur la tête, et l'occidental ne retiendra du voile que ce qui est à hauteur des yeux. C'est pour éclaircir ce point que nous proposons d'inclure dans cet article un aperçu de la terminologie arabo-musulmane employée pour parler du voile islamique.

⁹Les PES illustrant les différents rapports au voile peuvent devenir un indice de typologie des discours : la distinction discours féministe/discours politique de parti religieux, au sujet de la femme et le voile, peut être perçue par une délimitation des PES.

3. 1. Mécanique générale de la définition du mot *voile*

Il faut spécifier toutes les nuances de sens que le mot *voile* peut prendre dans une situation donnée.

Pour montrer la distance qui existe entre les définitions que donnent les dictionnaires usuels de langue française et les sens qui émergent des emplois du mot, nous proposons une description des définitions de trois dictionnaires (voir notes 10 à 12) selon l'hypothèse des PI et PE.

Les définitions que donnent les dictionnaires s'organisent en trois rubriques principales :

1. pièce d'étoffe destinée à cacher une chose ou une personne
2. abstrait : ce qui cache quelque chose
3. voile du palais

Seul le sens 1 nous intéressera. L'inventaire des PI, c'est-à-dire des éléments de description objectivés, et des PE (les traits fonctionnels), est résumé dans le tableau suivant :

PI	PE
Etoffe ¹⁰	<ul style="list-style-type: none"> • qui cache une ouverture • dont on couvrait les statues des dieux • dont on couvre un monument, une plaque avant l'inauguration • destiné à cacher le visage ou le front et les cheveux d'une femme pour un motif religieux
Morceau d'étoffe	<ul style="list-style-type: none"> • porté sur la tête
Partie d'un vêtement féminin	<ul style="list-style-type: none"> • qui couvre le corps féminin
Vêtement léger et transparent	<ul style="list-style-type: none"> • destiné à dérober aux regards une chose ou une personne • dont les femmes se couvrent le visage pour se dérober aux regards ou se garantir du froid...
Morceau d'étoffe ¹¹	<ul style="list-style-type: none"> • qui couvre la tête
Partie du vêtement des religieuses	<ul style="list-style-type: none"> • que portent en public les femmes musulmanes et les touaregs et qui leur cache le bas du visage à partir des yeux
Pièce d'étoffe légère mais opaque ¹²	<ul style="list-style-type: none"> • qui recouvre la chevelure des femmes musulmanes
Pièce d'étoffe	<ul style="list-style-type: none"> • que les religieuses portent sur la tête et dont elles se couvrent parfois le visage

¹⁰Dictionnaire Le Robert, Paris, 1995, p. 2406.

¹¹Dictionnaire général de la langue française, t. 2, p. 2256.

¹²Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle (1789-1960), Paris, Éd. du CNRS, 1971-1994, t. 16, p. 1243.

Schéma 1

Qu'est-ce qu'un voile ? Inventaire des PI/PE :
définitions que donnent les dictionnaires

Entre les définitions de dictionnaires différents, ce qu'il y a de commun, ce ne sont pas les propriétés de l'objet mais ce qui se développe à partir de cet objet, en d'autres termes ses "fonctions". Toutes les définitions du mot *voile* s'organisent exclusivement autour des fonctions de l'objet. Elles fournissent une réponse à la question *qu'est-ce qu'un voile ?* par le biais d'une réponse à la question *à quoi sert un voile ?*. Une des causes est que les PI ne sont pas assez "riches" pour que le linguiste puisse définir l'objet en termes de traits descriptifs : le seul trait descriptif repéré indépendamment de tout rapport est *pièce d'étoffe*.

Cette dernière PI peut aussi être utilisée pour représenter la voile d'un bateau. On peut, par ailleurs, à l'aide de la propriété *qui cache une ouverture*, identifier l'objet [voile] comme "quelque chose qui n'est pas une porte" puisque malgré leur fonction commune, ces deux objets ont des PI hétéroclites. Cette propriété exprime un des rapports possibles avec l'objet, mais elle peut s'appliquer à d'autres objets : une porte, une chute d'eau cache l'ouverture d'une grotte... ; mais une porte permet aussi le passage. Ainsi, la distribution des PE rend compte de la diversité des "objets" avec lesquels un même rapport peut être entretenu (validation de la thèse n°2). D'autre part, la PI *partie d'un vêtement* contient le prédicat *vêtir*, ce qui en fait aussi une PE.

Si le sens du mot *voile* est donné exclusivement en termes de PE, peut-on concevoir que le [voile] du temple de Jérusalem soit le même que celui dont on se couvre le visage ? Peut-on utiliser le même mot pour renvoyer au voile des catholiques et à celui des musulmanes ? Les auteurs des dictionnaires ne semblent pas y avoir porté grande attention. Pour ces derniers, un [voile] est une étoffe qui sert à cacher, comme un masque sert à cacher, à camoufler, à dérober au regard. Les dégroupements dans les dictionnaires des diverses acceptions correspondent au projet de présenter les divers emplois du mot sans se soucier de savoir s'ils renvoient au même domaine de pertinence.

On voit donc que le sens du mot *voile* est exclusivement discriminé par les rapports que l'on peut avoir avec l'objet [voile]. Le *voile* n'est pas défini à l'aide d'une liste taxinomique de traits, l'objet qu'il dénomme reste purement utilitaire et ne peut être identifié qu'à partir de ses fonctions. Si l'objet est défini en termes de fonctions, il peut y avoir autant de fonctions que de locuteurs, chacun d'entre nous ayant un rapport particulier à l'objet. La thèse n° 3 est l'aboutissement logique du traitement de ce mot dont "le sens se calcule à partir des seules PE" et de la délimitation des PES associées au discours.

3. 2. Le «problème du port du voile» et la «question du voile»

Nous proposons une description en termes de PES pour définir le mot *voile* tel qu'il est employé en Algérie. La tenue vestimentaire des femmes

¹³A ce sujet, cf. ci-après la partie concernant "l'acception arabe du mot voile dans la tradition musulmane". Nous y verrons que les traits descriptifs de l'objet voile sont issus des buts du port du voile dans la religion musulmane. Ce sera ainsi pour toutes les formes de voile étant donné que le voile est à la fois culturel, traditionnel et religieux. Les PI ne seront donc pas stables, même si la PI « pièce d'étoffe » reste une condition nécessaire et suffisante.

musulmanes peut être définie en termes de PI. Les exégètes musulmans proposent une description du hidjab à partir des indications donnés par le Coran¹³.

Ayant choisi de travailler à partir d'articles de presse, nous ne rendrons compte que des rapports particuliers suggérés par ces discours. Les différentes acceptions du mot *voile* attestées dans notre corpus, témoignent de l'importance des paramètres extra-linguistiques dans la construction de sens nouveaux ; les valeurs qui correspondent aux différentes acceptions du mot *voile* sont prédéterminées par le contexte d'émergence du discours.

Nous savons dès le départ que le [voile] n'est pas à lui seul l'objet du discours ; cet article parle du rapport de l'Algérienne avec le [voile]. La phrase introductrice du second article de notre corpus est :

"À partir d'un regard de Fanon sur l'Algérienne et le voile, nous vous livrons ici la suite d'un geste-comportement, ainsi que toutes les tensions qu'il voile [...]"

Nous avons donc un rapport précis à l'objet et c'est ce dernier rapport qui déterminera la valeur sémantique qui sera activée. Le mot *voile* sera tantôt employé seul (il renverra dans ce cas à la tenue vestimentaire), tantôt employé dans l'expression semi-figée *le port du voile* (ce sera dans ce cas un emploi métonymique), ou encore dans l'expression *la question du voile* qui est une synecdoque. *La question du voile* est en fait le "problème du port du voile", et ce dernier est souvent défini comme un geste-comportement. Ce sont les divers rapports qui constituent la base de toute la polysémie du mot *voile*.

Nous avons pu dégager plusieurs fonctions générales qui définissent l'objet voile : *cache*, *destiné à cacher*, *protéger*, *camoufler* (cf. schéma 1, p. 152). Ces fonctions constituent un premier niveau de PE sur lesquelles peuvent se greffer des PES. Ces PES (ou rapports spécifiques pouvant être entretenus avec un objet) sont liées aux circonstances particulières de l'emploi du mot en discours. Ce seront des paramètres sociolinguistiques, idéologiques, culturels, politiques etc. Toutes ces dimensions habituellement rangées dans l'extra-linguistique sont une composante essentielle du sémantisme du mot.

L'apparition de la polémique sur le hidjab, doublée d'une entrée de l'intégrisme islamiste, a engendré un discours sur un élément autrefois inerte : *la question du voile*. Les exemples qui suivent montrent à quel point le rapport à l'objet est conditionné par le contexte puisque ce sont les bouleversements socio-politiques qui déterminent le rapport au [voile] et qui engendrent des PES qui relativisent l'emploi du mot. Les référents sont divers ; on retrouve l'intégrisme et ses corrélats : l'insécurité, la terreur, la peur, et la société qui adhère ou récuse cette situation¹⁴ :

1. "Et l'attitude de toute Algérienne en face du hidjab, du *voile* ne peut qu'être constamment rapportée à son attitude face à l'intégrisme armé."

¹⁴Les exemples qui suivent sont tirés de l'article de L'Hebdo libéré (1994).

2. "Certaines Algériennes se sont voilées avec une rapidité étonnante."
3. "Elle met le *voile* pour pouvoir circuler. Elle enlève tout naturellement le *foulard*."
4. "Elle assagit sa tenue... jette un *foulard* sur sa tête..."
5. "On sait que *le voile* — enlevé il y a longtemps — peut être remis par conformisme..."
6. "Même des Algériennes non activement intégristes prennent l'habitude de mettre le *hidjab*."
7. "Certaines, pleines de malices, mettent *hidjab et foulard* dans leur sac..."
8. "Les Algériennes qu'on a obligées récemment à mettre le *hidjab*."
9. "*Le port du hidjab* «altère le schéma corporel», elles ont la sensation de perdre leur corps."
10. "Lors des marches, des manifestations, des femmes ont rejeté le *hidjab*."
11. "*Le hidjab* est un mécanisme de résistance, sa valeur pour le groupe social, conservateur, traditionnel est forte."

3. 3. Les PES du mot *voile*

Nous avons organisé dans le tableau suivant les différents sens du mot *voile* et des expressions construites à partir de ce mot ; les PES que nous avons dégagées concernent les emplois du mot *voile* au sein de notre corpus :

	PES
La question du voile	<ul style="list-style-type: none"> • "le discours terriblement agressif de l'intégrisme autour de la question du voile donne «une nouvelle vie à cet élément mort, parce que stabilisé sans évolution dans la forme et dans les coloris du stock culturel algérien»"
Le port du voile	<ul style="list-style-type: none"> • élément clé de la pression terroriste sur la population • geste effectué sous la contrainte, la peur • vital pour marquer des points, voire limiter certains territoires • altère le schéma corporel
Le voile	<ul style="list-style-type: none"> • geste-comportement • impose la pudeur et la réserve • symbole de la reddition
Le hidjab	<ul style="list-style-type: none"> • technique de camouflage • moyen de lutte • mécanisme de résistance

Schéma 2

PES dégagées à partir du sens en emploi du mot *voile*

Le mot *voile* est un exemple de la construction du sens à partir d'un cadre discursif spécifique. Par exemple, intégré dans un discours de propagande politique de parti religieux le mot *voile* aura des sens qui seront à l'opposé de ceux livrés par un discours féministe. C'est la situation socio-politique qui génère une multiplicité de discours sur le voile, et ce sont ces discours qui donnent au mot *voile* des charges sémantiques nouvelles. Le port du voile est un phénomène tant religieux que traditionnel ; mais en s'intégrant dans une polémique, le *port du voile* devient dans l'Algérie des années 90 le sujet d'un vif débat autour de la *question du voile*.

Les PES délimitent le sens de *voile* dans le contexte socio-politique algérien. C'est la *question du voile*, donc un discours particulier dans une situation particulière, qui définit un nouveau type de rapport au voile¹⁵.

Ce sont les PES (donc des rapports fonctionnels spécifiques déterminés par le contexte) qui permettent d'étendre les PE de *voile* et de rendre compte de son sens en emploi. La construction du sens s'opère donc en amont puis se glisse dans la trame discursive en chargeant le mot *voile* de sens nouveaux :

1. *La question du voile* : est issue de paramètres extra-linguistiques : socio-politique, événements, insécurité, peur, etc.

2. *Le port du voile* : pose problème à cause de la polémique issue de la question du voile.

3. *Le voile* ou *le hidjab* : reçoivent des valeurs nouvelles liées aux situations délimitées en 1. et en 2.

Il est nécessaire de préciser les emplois de *voile* qui apparaissent dans chaque discours pour pouvoir cerner la totalité de ses valeurs (ou rapports spécifiés à l'objet [voile]). Ces rapports sont également liés au type de discours : dans cet article de presse, nous avons la description d'une réalité qui établit une distinction entre les femmes voilées parce qu'elles ne peuvent faire autrement dans leur situation, et celles qui portent le hidjab par conviction religieuse. Le discours des unes et des autres est, entre autres, déterminé par leurs opinions respectives sur la *question du voile*. C'est l'actualité du moment qui génère un certain type de discours sur le [voile] et en s'instituant comme objet du discours, le mot est pris dans un champ notionnel nouveau. Il n'est plus seulement destiné à recouvrir les cheveux d'une femme : il devient "l'élément clé de la pression terroriste sur la population". Une fois cette PES dégagée, on se rend compte qu'elle ne s'applique pas au mot *voile*, mais à l'expression *port du voile* (d'où la construction du sens du mot qui commencerait en amont pour ensuite signifier en discours, une fois chargé de PES nouvelles).

¹⁵Nous avons remarqué qu'au fil du discours, plusieurs voix sont prises en charge par le discours. Parlant d'un sujet à forte charge polémique, les journalistes traduisent le point de vue des uns (les fanatiques) et des autres (les femmes que l'on a obligées à porter le voile ou celles qui le portent par conviction). La question du voile suscite des points de vue divers et ces articles les reprennent en partie. Ce dédoublement des auteurs qui prêtent leur voix à d'autres émetteurs donne lieu à un jeu sur le mot voile, plus précisément à des dérivations néologisantes (cf. ci-après l'analyse morphologique).

Les exemples qui suivent attestent ce processus :

1. “Bien sûr, le port du hidjab — élément clé de la pression terroriste sur la population — s’est étendu et reste de mise” (*El Watan*, 1994).

2. “Le discours terriblement agressif de l’intégrisme autour de la question du voile «donne une nouvelle vie à cet élément mort, parce que stabilisé sans évolution dans la forme et dans les coloris du stock culturel algérien»” (*L’Hebdo libéré*, 1994).

L’expression *question du voile* fonctionne comme une synecdoque et permet de cerner les zones du mot *voile* qui sont activées. *La question du voile* est, comme nous l’avons déjà précisé, *le problème du port du voile*. Ces deux expressions activent les PE du mot *voile* en partie car le journaliste ne parle pas de l’objet vestimentaire “destiné à cacher”, mais du “port du voile” en activant la PES *geste-comportement*.

C’est donc l’emploi métonymique du mot *voile* qui génère de nouvelles PES. Le mot *voile*, étant intégré dans un discours sur *le problème du port du voile*, est cloisonné dans un réseau de significations qui déterminent à l’avance sa valeur, et par ailleurs sa forme.

4. Les PES se construisent en discours : *voile* et sa petite famille !

La construction du sens lexical en discours s’illustre aussi au niveau des dérivations néologisantes. Les exemples qui suivent donnent à voir les différentes formes que nous avons rencontrées dans l’article du journal *l’Hebdo libéré* (1994) :

1. “*La non-voilée* arrive un jour avec un foulard sur la tête.”

2. “Des femmes algériennes voilées enlèvent symboliquement leur *hidjab*.”

3. “En d’autres cas, les élèves huent, conspuent dans la cour même de l’école les enseignantes *non-voilées*, non-porteuses de foulard.”

4. “Pour éviter l’humiliation au quotidien, *la non-voilée* arrive un jour avec un *foulard* sur la tête.”

5. “Elle est en proie à une terreur si forte qu’elle met *le voile* pour pouvoir circuler, survivre, véritable ruse de guerre. Quand elle sort de ce territoire qui ne lui appartient pas, elle *enlève* tout naturellement *le foulard*. Mais elle a tellement intériorisé sa peur qu’elle craint d’être surprise dans ce *geste de transgression*, peur de voir sa ruse découverte.”

6. “Parfois dans la douleur, dans la résignation, dans l’humiliation absolue, elle assagit sa tenue, la rend plus conforme au diktat islamique, jette un *foulard* sur sa tête pour quelques emplettes (...).”

¹⁶Le terme "moutahadjiba" est un xénisme, synonyme de "femme voilée".

7. "La *moutahadjiba* ¹⁶ finira par dire que la femme *non-voilée* est immorale (...)."

8. "On sait que *le voile* — enlevé il y a longtemps — peut être remis par conformisme (...)."

9. "Bien sûr la *moutahadjiba*, voilée obligatoirement, *se dévoile* quand elle sort de son fief, elle ruse à son tour. Elle est *la dévoilée* qui circule pour ne pas se faire repérer dans l'autre ville, celle de *la non-voilée*."

L'ensemble des rapports à l'objet (PE) peut entrer dans un réseau sémantique qui s'élabore autour de mots de la même famille que *voile*. Le journaliste opère à partir du mot *voile* des dérivations néologisantes. Ces néologismes sont motivés par la volonté du journaliste de mettre en mots un phénomène lié au voilement/dévoilement de la femme, ce dernier étant lui-même lié à l'insécurité et à la peur.

Trois formes peuvent être dégagées : *voilée*, *non-voilée*, *dévoilée*. *Voilée* et *non-voilée* peuvent être noms ou adjectifs.

La dérivation *voilée* correspond à l'état essentiel d' "être voilée" ; celle de *non-voilée* renvoie tantôt à l'état essentiel "ne pas être voilée", tantôt à l'alternance contingente "être voilée"/"ne plus être voilée". Ce dernier cas de figure est une dévalence du nom. Enfin, la dérivation *dévoilée* est une dérivation destinée à marquer l'alternance de la femme qui se voile circonstanciellement. Ce mot est créé à partir du verbe *se dévoiler* et contient tout le sémantisme de ce verbe (donc le geste : "qui se dévoile"). Dans notre corpus, une *voilée* qui ôte son foulard et qui le remet sera appelée *dévoilée*. Elle reste une femme qui met le voile, mais circonstanciellement. Et on remarque que ce mot contient une des PE des dictionnaires, à savoir "porte le voile dans certaines circonstances" (*Le Robert*, 1995, p. 2406).

Le tableau suivant organise les mots de la famille de *voile* :

	VERBES	ADJECTIFS	NOMS
Le voile	se voiler se dévoiler	non-voilée voilée	la non-voilée la voilée la dévoilée

Schéma 3

Les dérivés de *voile* dans notre corpus de référence

Le dérivé *la voilée* renvoie à deux types de femme : elle peut être une "voilée circonstanciellement", et une "non-voilée circonstanciellement". La différence entre une femme voilée (au sens commun) et *la voilée* dont

il est question dans cet article, est que pour cette dernière, le voile est imposé par le contexte d'insécurité et de peur, alors que la première porte le voile par conviction religieuse (ou par conformisme, habitude, etc.). Le nom *la dévoilée* permet de désambiguïser ce phénomène de voilement/dévoilement car il désigne celle qui ôte son voile dès qu'elle se sent en sécurité. Mais dans quelle catégorie de femmes sera rangée celle qui a enlevé définitivement (par choix) son voile ? La PES *geste de transgression* nous montre qu'elle deviendra une *non-voilée*, car la condition pour qu'une *voilée* devienne une *dévoilée* est qu'elle enlève son voile par ruse (le mot *dévoilée* contient la propriété *geste de transgression*). Le mot *dévoilée* marque donc l'alternance *voilée/non-voilée*. Cette extension néologisante est toutefois maladroite car si elle vient du verbe *se dévoiler*, la nominalisation ne tient pas compte de la forme pronominale du verbe, l'expression *la dévoilée* pourrait très bien renvoyer à *celle qu'on dévoile*.

Nous récapitulons les "états" qui sous-tendent les trois dérivations néologisantes :

1. *La voilée* = état essentiel d' "être voilée".
2. *La non-voilée* (a) = état essentiel de "ne pas être voilée".
3. *La non-voilée* (b) = état alterné "être voilée"/"ne plus être voilée".

Le port du voile est un signe d'appartenance à un groupe social, il est régi autant par les règles du texte coranique que par la société. La société et la culture imposent certains types de [voile]¹⁷, et ce sont ces propriétés typifiées qui manifestent la présence du social dans le signe. Seulement, l'Algérie de ces dix dernières années donne à voir un discours nouveau sur le [voile]. En s'instituant comme objet de discours, le mot *voile* s'intègre dans une dynamique qui dépasse le niveau lexical pour atteindre celui du discursif.

Ainsi, la polémique sur *la question du voile* laisse des traces au niveau linguistique sous la forme de dérivations néologisantes qui traduisent le phénomène social de voilement/dévoilement de la femme.

Dans *Le Robert* (1995, p. 2406), on trouve les prédicats "prendre le voile", "prise de voile". Dans notre corpus nous aurons : "rejeter le voile", "mettre le voile", "mettre un hidjab", "enlever le voile", "ôter le voile".

"Porter le voile" implique le domaine de pertinence qui est le religieux. Il correspond à un acte de foi et représente l'entrée en religion, alors que "mettre le voile" permet d'inférer sur un geste qui a un opposé : "enlever le voile", "ôter le voile".

"Ôter le voile", "mettre le voile", sont des "geste-comportements" qui seront interprétés différemment selon le rapport au *voile*, donc au *port du voile* et à la *question du voile*. Ce peut être un "geste de transgression", de "ruse" ou un "moyen de lutte contre l'intégrisme". Ainsi, les PES du mot

¹⁷*Le haïk en Algérie, Le tchador en Iran, etc.*

voile, lorsque ce dernier s'intègre dans l'expression *port du voile* (ou du *hidjab*), seront dépendantes de l'alternance *voilée/non-voilée*.

Lors de manifestations de femmes contre l'intégrisme, certaines femmes voilées ont enlevé symboliquement leur voile dans un geste de lutte contre l'intégrisme... On voit que le [voile] devient rapidement un symbole lourd de sens puisqu'il sert à revendiquer la liberté de choix.

Ces interprétations du [voile] — considéré comme un geste — peuvent s'étendre à l'infini, car on arrive au niveau des "connotations". Mais il faut cependant noter que la part de symbolique s'institue dès le départ, dans la construction du sémantisme de ce mot puisque le point de vue sur le problème du port du voile engendre un certain rapport à l'objet et attribue donc une fonction spécifique à l'emploi du mot en discours. Le voile comme "geste-comportement" fonctionne comme un symbole et l'interprétation de ce geste laisse des traces linguistiques dans le discours sous la forme de dérivations néologisantes. C'est encore une preuve de la construction du sens lexical en discours.

5. L'acception arabe du mot *voile* dans la tradition musulmane

Qu'est-ce qu'un [voile] ? Le voile n'est pas, il est fondamentalement "ce qui sert à". Le voile n'a aucune autonomie en tant que vêtement mais est conçu à partir de PES qui consistent à concevoir la tenue des femmes musulmanes par rapport à certaines fonctionnalités que l'on retrouve dans le Coran :

"Prophète ! dis à tes épouses, à tes filles et aux épouses des croyants de ramener sur elles leur voile : ainsi, elles seront plus facilement reconnaissables et ne seront pas offensées !" [*Le Coran*, sourate 33, "Les coalisés", verset 59 (*partim*)].

"Si vous demandez quelque chose aux épouses du Prophète, demandez-le leur de derrière un hidjab !" [*Le Coran*, sourate 33, "Les coalisés", verset 53 (*partim*)].

Le mot *hidjab* est un terme général qui désigne l'étoffe qui couvre le corps de la femme ainsi que la distance nécessaire pour garantir la pudeur qui s'impose devant une musulmane, ou encore le signe distinctif de la musulmane :

"Le *hidjab* : en arabe, ce mot signifie au départ «celui qui empêche». Toute chose qui cache est un *hidjab*, car elle empêche de voir. Le *hidjab* est également une barrière qui empêche deux choses de se toucher" [Amdouni, 1989, p. 23].

Ainsi, le *hidjab* peut tout aussi bien renvoyer à un rideau ou à une cloison qui empêche de voir.

C'est à partir de l'acception juridique (islamique) que l'on apprend que le hidjab est "le terme qui désigne l'ensemble du vêtement féminin qui couvre ce que la pudeur, la décence (...) commande à la femme de cacher en public" [*Ibid.*, p. 23]. Le mot hidjab est donc un terme générique qui désigne tout ce qui dissimule ou recouvre le corps de la femme pour préserver sa pudeur.

Enfin, le *hidjab islamique* a trois fonctions fondamentales : "cacher les parties privées du corps, éviter que la femme ne soit attirante en public et identifier la personne comme une femme musulmane" [*Ibid.*, p. 28].

Le mot *djelbeb* a des PI qui permettent de décrire de façon plus précise le vêtement féminin des musulmanes : "il peut avoir la forme d'une grande pièce d'étoffe dans laquelle la femme se drape" [*Ibid.*, p. 23]. Nous ferons également référence à Ibn Hazm¹⁸, grand linguiste arabe, pour énoncer la propriété définitoire du *djelbeb*¹⁹ :

¹⁸Ibn Hazm l'andalou, cité par [Amdouni, 1989, p. 23]. Citation tirée d' "Al mouhalla".

¹⁹Le *djelbeb* est sous-type de voile qui vient des pays du Proche Orient.

"Le *djilbab*, dans la langue des Arabes, avec laquelle Dieu S'est adressée à Son Messager (Que les bénédictions et la paix de Dieu soient sur lui), représente tout ce qui recouvre le corps et non pas une partie de celui-ci seulement".

L'explication des mots arabes *hidjab* et *djelbeb*, montre bien que *voile* et *foulard* ne sont pas les termes qu'il faut employer pour parler de la tenue vestimentaire de la femme musulmane parce que le voile est souvent une métonymie qui désigne seulement le foulard. A ce sujet, le docteur Hassan Amdouni note dans la préface de son ouvrage [Amdouni, 1989, p. 10] :

"Nous avons préféré le terme "hidjab" au terme français "voile" parce que ce dernier est ambigu, et désigne soit un foulard, soit un tissu qui recouvre le visage, soit une grande pièce de tissu dans laquelle la femme se drape (...)"

Dans notre corpus pourtant, les mots *voile*, *hidjab*, *foulard* sont généralement employés indifféremment :

1. "(...) et l'attitude de toute Algérienne en face du *hidjab*, du *voile* (...)"

2. "(...) elle met le *voile* pour pouvoir circuler (...) elle enlève tout naturellement le *foulard*" (*L'Hebdo libéré*, 1994).

Le meilleur moyen d'éviter toute ambiguïté sur l'emploi de *voile* serait de s'accorder pour employer l'expression *foulard islamique* (ou *khimar* en arabe) pour désigner la partie supérieure du vêtement, et *hidjab* ou encore *djelbeb* lorsque l'on parle de toute la tenue²⁰. Le mot *voile* n'ayant pas de PI à même d'identifier le référent.

La difficulté dans le choix du mot pour désigner la tenue des femmes musulmanes existe donc également en arabe. Il faut ajouter à ce problème

²⁰Le choix entre "hidjab" et "djelbeb" sera bien entendu déterminé par les caractéristiques de la forme du vêtement.

que la langue française traduit une réalité culturelle différente, ce qui mène à une inadéquation des mots avec la réalité qu'ils désignent (lors de traductions notamment). Il serait intéressant de voir comment les médias français parlent du [voile], mais les titres des journaux concernant *l'affaire du foulard* nous renseignent déjà sur un emploi du mot *voile* qui serait métonymique. Le [voile], c'est une pièce d'étoffe, et même si nous n'en savons pas plus, nous avons pu aujourd'hui mesurer l'étendue de ses valeurs. Finalement, le mot *voile* a pour vocation de construire des référents variés dont la liste est par nature non close (une page entière de dictionnaire ne pourrait suffire à dresser une liste complète de ses PE et PES).

Conclusion

La polysémie peut refléter la dynamique lexicale des noms dans la mesure où certains de leurs emplois sont liés de manière inhérente au type de discours. Il est impossible de comprendre le mécanisme de la construction du sens lexical du mot *voile* sans prendre en compte le discours dans lequel il s'insère. Le discours s'élabore autour d'un champ notionnel qui détermine à l'avance l'acception du mot. Le traitement du mot *voile* montre l'importance du contexte situationnel dans la construction du sens lexical : les différents sens illustrés par les exemples semblent induits par leur contexte d'apparition. Très liés au discours, il est difficile de leur allouer une existence indépendante de leur contexte d'émergence. Ce sont les différents prédicats associés qui en déterminent l'allure générale et obligent à une sorte d'accommodation de l'image référentielle du *voile*.

Les sens variés de ce mot se construisent tantôt par l'intermédiaire d'un "emprunt" au lexique des médias français, tantôt par l'intervention du contexte qui modèlent et remodelent sa forme. Les journalistes algériens puisent dans la langue française un lexique qui n'est pas spécialisé dans la réalité qu'ils décrivent. De ce fait, ils utiliseront le vocabulaire spécifique de la religion chrétienne (par exemple : "le port du voile") qu'ils utiliseront dans leur champ spécifique d'application référentielle. C'est dans l'enchaînement des discours qu'apparaîtront des instructions de construction du sens.

L'amalgame des occurrences de *hidjab* et *foulard* est l'indice de prélèvement de certaines zones sémantiques qui sont inhérentes au mot. Selon le rapport du locuteur à l'objet, on aura des PES diverses : le *voile* comme "geste-comportement", "l'affaire du foulard". Il est clair que dans ces deux cas, les rapports à l'objet sont différents.

La description en termes de PI/PE/PES s'avère donc efficace pour cerner les différentes acceptions d'un mot. La construction du domaine de

distribution des PI et PE permet de distinguer deux axes :

1. L'axe de la diversité des "objets" avec lesquels un même rapport peut être entretenu : si une porte peut cacher une ouverture, elle n'est pas destinée à cacher les cheveux.

2. L'axe de la diversité des rapports (PE) à un même objet : si un voile peut être "une technique de camouflage" ou "un moyen de lutte", il n'en demeure pas moins un voile (validation de la thèse n° 2).

Ainsi, la recherche du sens des mots dépasse largement le cadre des traits descriptifs de l'objet (surtout lorsqu'ils sont quasi-inexistants) pour opérer une description en termes de PE et de PES qui intègre la composante extra-linguistique.

La polysémie nominale remet en cause la question de la frontière qui existe entre "ce qui fait sens" et "ce qu'est le sens". Les valeurs en contexte — c'est-à-dire les différents rapports à l'objet — ne sont pas un raffinement ultérieur de la description du sens d'un mot par l'introduction de paramètres situationnels. Nous avons montré que le sens se construit en amont par intégration des composantes discursive et situationnelle. Enfin, la part de connotation se retrouve à chaque point de l'analyse ce qui permet de voir que ce niveau d'interprétation considéré par Barthes comme second niveau d'intuition se retrouve en fait dans le sémantisme même du mot (et ne pourrait être envoyé en seconde interprétation). Ainsi, l'analyse en terme de PES montre que la notion de PE s'avère être un outil commode pour expliquer la connotation et *a contrario* cette analyse montre l'intérêt de la notion de PE elle-même.

Enfin, l'étude de la dérivation néologisante du mot *voile* est la trace linguistique de l'imprégnation et de la modification du sens. Il reste à savoir si c'est la règle pour tous les objets (naturels, artefacts, mots abstraits) ou si c'est la caractéristique de certains noms.

(Université Paris 7)

Bibliographie

AMDOUNI (H.)

1989, *Le Hidjab de la femme musulmane «vêtement et toilette»*, Bruxelles, Éditions Al-Imen.

BRÉAL (M.)

1976, *Essai de sémantique : science des significations*, Genève, Slatkine.

CADIOT (P.) et NEMO (F.)

1997a, "Pour une sémiogénèse du nom", *Langue Française*, n° 113, p. 24-34.

1997b, "Propriétés extrinsèques en sémantique lexicale", *Journal of French Language Studies*, n° 7, p. 127-146.

Le Coran

Sourate 33, "Les coalisés", verset 53 et 59 (*partim*).

MORSLY (D.)

1988, *Le Français dans la réalité algérienne*, thèse de doctorat d'état, Université Paris V-Sorbonne.